

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 13 mars 2023 le Règlement numéro 275-23 relatif aux dérogations mineures de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

Que ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 24 MARS 2023.

July Bédard

Directrice générale et greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 24 mars 2023 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 24 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

ly Bédard

Directrice générale et greffière-trésorière